



Soutien financier pour les familles avec des enfants atteints de mucoviscidose

Fiche d'information pour le conseil sociale

Les familles ayant un enfant atteint de mucoviscidose ont la possibilité de déposer une demande auprès de la CFS en cas de difficultés financières. Il est possible de demander des montants uniques jusqu'à CHF 6'000.-- par an ou des montants réguliers jusqu'à CHF 500.-- par mois.

Une commission indépendante examine les demandes quatre fois par an. Celles-ci sont transmises en début d'année aux SA par la CFS et peuvent également être consultées sur le site Internet.

Les demandes doivent parvenir 10 jours avant à la coordinatrice de la commission de soutien par courrier en trois exemplaires ou par mail.

La situation financière de la famille est un élément important de l'expertise. Les bases de calcul de la prestation complémentaire servent de points de repère. Des exceptions sont possibles.

La commission décide d'accepter ou non les demandes et en informe la CFS.

La MVS informe les familles et le/la conseiller/ère social/e (CS) de la décision et se charge des versements.

Tâches du service social

L'assistant social vérifie d'abord si les institutions publiques paient les dépenses nécessaires à la famille et si ce n'est pas le cas, si la famille risque de subir des pertes dues aux contributions de la CFS auprès des institutions publiques, par exemple l'aide sociale.

La famille remplit le formulaire de demande, éventuellement avec l'aide de l'assistant social. La rubrique "Budget" doit être bien remplie. Les revenus et les dépenses ainsi que la justification de la demande doivent être justifiés:

- Revenus (certificats de salaire mensuels et actuels, contributions de l'Etat, contributions de l'AI).
- Frais de logement actuels (loyer, etc.)
- Primes mensuelles actuelles de la caisse maladie
- Autres frais mensuels fixes (p. ex. voiture, crèche, etc.)
- Justificatifs des coûts d'un achat ou d'un soutien régulier souhaité (p. ex. garde extra-familiale, etc.)

L'assistant social envoie par courrier ou par e-mail les formulaires de demande remplis, accompagnés du formulaire "Rapport du service social compétent pour la mucoviscidose et des justificatifs à la coordinatrice:

Mucoviscidose Suisse, Administration, Case postale, 3014 Berne

info@mucoviscidosesuisse.ch